

Date de réception de la demande : (timbre à date du service des impôts)



TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET TAXES ASSIMILÉES

	IFU/N° ILIAD-Cx					
N° d'enregistrement au registre 4000						
N° de dossier-clé du demandeur						
N° MEDOC de la demande						
L						

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE CRÉDITS DE TAXES

AU TITRE DE LA PÉRIODE :

(Indiquer le mois ou le trimestre au titre duquel la déclaration CA3 est déposée)

I. IDENTIFICATION	DE L'ENTREPRISE							
	DE L'ENTREPRISE							
	ms ou dénomination de l'entreprise établissement ou de la direction de l'entreprise	Adresse de correspondance (1) ou Nom, prénoms ou dénomination et adresse du représentant fiscal ou du liquidataire judiciaire						
Tél. :		Tél.:						
		10						
Activités exercées (so	uligner l'activité principale).							
Numéros d'identification N° de TVA intracommunautaire F R								
Nationalité de l'entreprise	• Entreprise non etablic — It availt pas robilitation de designer un repesentant riscal							
II. DEMANDE DE R	EMBOURSEMENT							
■ Montant du remboursement demandé								
	ation CA3. Le montant porté en ligne 26 ne pe	ont le remboursement est demandé doit figurer obligatoirement su eut plus faire l'objet d'une imputation (article 242-0 E de l'annexe l						
OBSERVATION:		seillé de consulter les explications fournies page 2. ous pouvez prendre contact avec le service des impôts						
Le soussigné (nom, pa	rénom, qualité)							
atteste que l'entrepris assimilées.	e présentant cette demande est à jour dans	le dépôt de ses déclarations de taxe sur la valeur ajoutée et ta						
assimilées. Il sollicite le rembourse	ement de la somme de <i>(en chiffres)</i> :							
assimilées. Il sollicite le rembours. – à créditer au compte	ement de la somme de <i>(en chiffres)</i> :e désigné	cocher selon le choix						
assimilées. Il sollicite le rembourse - à créditer au compte - à imputer sur une éc	ement de la somme de <i>(en chiffres)</i> :	cocher selon le choix						
assimilées. Il sollicite le rembourse - à créditer au compte - à imputer sur une éc	ement de la somme de <i>(en chiffres)</i> :e désigné	cocher selon le choix éclaration.						
assimilées. Il sollicite le rembourse à créditer au compte à imputer sur une éc et réduit, à due conc	ement de la somme de <i>(en chiffres)</i> : è désignéchéance future (3) currence du crédit à reporter sur la prochaine de	éclaration. A						
assimilées. Il sollicite le rembourse - à créditer au compte - à imputer sur une éc et réduit, à due conc	ement de la somme de <i>(en chiffres)</i> :	éclaration. A le Signature de la personne habilitée à engager l'entreprise (représentant légal ou personne mandatée) :						
assimilées. Il sollicite le rembourse - à créditer au compte - à imputer sur une éc et réduit, à due conc Demande dépo	ement de la somme de <i>(en chiffres)</i> : è désignéchéance future (3) currence du crédit à reporter sur la prochaine de	éclaration. A le						
assimilées. Il sollicite le rembourse - à créditer au compte - à imputer sur une éc et réduit, à due conc Demande dépo	ement de la somme de <i>(en chiffres)</i> :	éclaration. A le						



ENTREPRISES DEVANT UTILISER L'IMPRIMÉ N° 3519

Cet imprimé, à déposer en simple exemplaire, est destiné à être utilisé :

- ▶ par les entreprises placées sous le régime du chiffre d'affaires réel (ou ayant choisi de déclarer selon les modalités de ce régime);
- ▶ par les exploitants agricoles placés sous le régime de la déclaration mensuelle quelle que soit la procédure de remboursement qu'ils utilisent ;
- ▶ par les entreprises placées sous le régime simplifié d'imposition, uniquement lorsqu'elles demandent un remboursement provisionnel du crédit constitué par la taxe déductible ayant grevé l'acquisition de biens constituant des immobilisations d'un montant au moins égal à 760 € (en fin d'exercice, la demande de remboursement du crédit tenant compte de la taxe déductible sur services et biens autres qu'immobilisations s'effectue directement sur la déclaration annuelle CA 12 ou en fin d'exercice sur la déclaration CA 12 E pour les entreprises qui régularisent la taxe sur la valeur ajoutée et des taxes assimilées dans le cadre de l'exercice).

Attention : les entreprises membres d'un groupe de consolidation du paiement de la TVA et des taxes assimilées, tel que défini à l'article 1693 ter du CGI, ne peuvent pas solliciter le remboursement de crédits de TVA nés pendant l'application du régime de groupe. Seul le redevable du groupe peut en solliciter le remboursement.

RÉGLEMENTATION

La TVA qui a grevé les éléments du prix des opérations réalisées par les entreprises redevables de la TVA est déductible non seulement lorsque les opérations sont effectivement soumises à la TVA mais également lorsqu'il s'agit d'exportations ou de livraisons intracommunautaires de produits passibles de cette taxe ou d'autres opérations relevant du commerce extérieur.

La taxe déductible dont l'imputation n'a pu être opérée sur la taxe due peut faire l'objet d'un remboursement dans les conditions fixées par les articles 242-0-A à 242-0-K de l'annexe II au Code général des impôts.

La procédure :

- est ouverte à toutes les entreprises ;
- s'applique à l'issue de chaque mois ou trimestre civil :
- dépôt au titre des onze premiers mois ou des trois premiers trimestres civils : le crédit à rembourser doit être au moins égal à 760€;
- dépôt au titre du mois de décembre ou du quatrième trimestre civil : le crédit à rembourser doit être au moins égale à 150€.

IMPUTATION DU REMBOURSEMENT SUR UNE ÉCHÉANCE FUTURE

Si vous disposez d'une créance sur le Trésor (crédit de TVA, excédent d'impôt sur les sociétés...) vous pouvez utiliser tout ou partie de cette créance pour payer un impôt professionnel encaissé par le réseau comptable de la Direction générale des finances publiques (DGFiP).

Pour obtenir des informations sur ce service et le formulaire n° 3516 à souscrire, vous pouvez contacter votre service des impôts ou consulter le site <u>www.impots.gouv.fr</u>

DÉLAIS - DOCUMENTS À JOINDRE À LA PRÉSENTE DEMANDE

▶ DÉLAIS : En principe dans le délai prévu pour le dépôt de la déclaration de TVA (CA3) faisant apparaître le crédit dont le remboursement est demandé ; au cours du mois suivant le semestre considéré pour les entreprises placées sous le régime simplifié d'imposition.

▶ DOCUMENTS À TRANSMETTRE :

- relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne [conforme au libellé exact de l'entreprise ou du représentant dûment qualifié (cf. infra)] s'il s'agit d'une première demande de remboursement ou en cas de changement de compte (1);
- mandat si le signataire de la demande n'est pas le redevable, lors de la première demande ou en cas de changement de mandataire (le mandat doit être exprès et établi ou enregistré antérieurement à la date de souscription de la demande). Ce mandat doit être impérativement produit sous forme d'un acte authentique dans les cas de remboursement au nom du représentant qualifié de l'entreprise bénéficiaire pour toute somme excédant 5 300 €; en deçà, un acte sous seing privé est admis ;
- relevé des factures d'achats comportant, sur trois colonnes, les noms et adresses des fournisseurs ou prestataires de services, les date et montant de chaque facture et le montant de la TVA mentionnée sur la facture, lorsqu'il s'agit de la première demande présentée par une entreprise nouvelle. Pour les entreprises placées sous le régime simplifié d'imposition sollicitant un remboursement provisionnel de la TVA ayant grevé leurs acquisitions d'immobilisations, l'original de ces factures est exigé.

OBSERVATION

Les documents listés ci-dessus doivent **impérativement** être joints à votre demande de remboursement. Pour votre information, dans le cadre de son pouvoir de contrôle, l'administration conserve la possibilité de remettre en cause l'existence du crédit dont le remboursement vous a été accordé.

(1) En cas de décès, au nom du notaire avec un certificat d'hérédité et une lettre dans laquelle le notaire se porte fort vis-à-vis des héritiers

<u>TÉLÉTRANSMISSION DES DEMANDES</u> DE REMBOURSEMENT

Depuis le 1er octobre 2014, toutes les entreprises doivent obligatoirement télétransmettre leurs demandes de remboursement de crédit de TVA.

Ce service de télédéclaration est offert à toutes les entreprises, y compris les entreprises étrangères gérées par la Direction des Résidents à l'Etranger et des Services généraux, qui sont soumises aux mêmes obligations en matière de téléprocédures que les entreprises établies en France.

Pour plus d'informations, consultez le site www.impots.gouv.fr, rubrique « Professionnels ».

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractères personnels.

AVIS DU SERVICE INSTRUCTEUR							
de (mention e	n chiffres uniqu	ement)	R (1) soussigné émet un avis	delavorable	(1) au remboursement de la somme		
			À		, le		
				Signatu	ure et cachet d'authenticité :		
			(1) Rayer la mention qui ne convient (2) Indiquer notamment, les raisons p Préciser, le cas échéant, les motif	oour lesquelles il paraît opp	portun d'exiger une caution u remboursement demandé.		
			DÉCISION DU DIRE	CTEUR			
	JR soussigné a de <i>(mention en</i>		oursement nent)				
		L o ótó ovi	760 (1) À		lo		
La présentation	on d'une caution	a été exi n'a pas é	té exigée (1).		ure et cachet d'authenticité :		
(1) Rayer la mention	on qui ne convient	pas.					
	Déc	isions prises par	délégation				
Nature op.	Numéro op.	Date	Nom – Signature				
			AVIS AU COMPTA	ABLE			
	RI E soussiané d	ertifie que l'ent	reprise demanderesse :				
a dép	osé en même te	emps que la pré	sente demande une déclaration de	axe sur la valeur ajou	itée faisant apparaître le crédit ;		
	ure à aucun titre devable de la se		ataire ; tion en chiffres uniquement)				
Observations							
			À		, le		
Signature et cachet d'authenticité :							
	— on qui ne convient						

⁽²⁾ Indiquer notamment, les raisons pour lesquelles il paraît opportun d'exiger une caution Préciser, le cas échéant, les motifs de rejet total ou partiel du remboursement demandé.